

19 sep 2003 -19:00

Appartient à Conseil des Ministres du 19 septembre 2003

Sécurité sociale - Plan PC Privé

Sur proposition de MM. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Frank Vandebroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé, après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal (*) réglant le statut, en matière de sécurité sociale, de l'achat favorable d'un PC, de périphériques, d'abonnement internet, etc..., que l'employeur peut proposer à ses travailleurs dans le cadre d'un Plan PC Privé (**).

Sur proposition de MM. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Frank Vandebroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé, après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal (*) réglant le statut, en matière de sécurité sociale, de l'achat favorable d'un PC, de périphériques, d'abonnement internet, etc..., que l'employeur peut proposer à ses travailleurs dans le cadre d'un Plan PC Privé (**).

Le projet harmonise les statuts fiscal et de sécurité sociale du Plan PC Privé.(*) portant modification de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.(**) articles 396 et 397 de la loi-programme du 24 décembre 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe